

Procès Verbal de la réunion du 23 janvier 2012

Le dix sept janvier deux mille douze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt trois janvier deux mille douze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Eglise – travaux de rénovation et demandes de subventions
- Enfouissement des réseaux – programmation FACE C
- Travaux de sécurisation – programmation 2012
- Chaufferie bois – répartition financière
- Réseau secondaire - travaux et demandes de subventions
- Plan d'Occupation des Sols – approbation de la modification simplifiée n°1
- Pays des six Vallées - Appel à projets de conservation et de mise en valeur du patrimoine
- Virement de crédit
- SACEM – forfait annuel des droits d'auteur
- Recensement de la population – résultats
- Nuits Romanes - programmation
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille douze, le vingt trois janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absent excusé : ROUSSEAU Daniel.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Mademoiselle Fabienne OLÉAC a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 13 décembre 2011

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 13 décembre 2011, le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°2012 - 1 – Eglise

Travaux de mise aux normes électriques et éclairage des vitraux

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise GV'Elec de JAZENEUIL concernant la mise aux normes à prévoir sur les installations électriques et sur l'éclairage de sécurité de l'église :

Remise en conformité de l'installation électrique

Reprise des câblages	1 394.00 € HT	1 667.22 € TTC
Sous total 1	1 394.00 € HT	1 667.22 € TTC

Equipement d'un éclairage de sécurité

Bloc Phare ULTRALED (2000 lumens) – câblage	1 450.00 € HT	1 734.20 € TTC
Bloc sécurité à led – câblage et divers	1 776.00 € HT	2 124.10 € TTC
Sous total 2	3 226.00 € HT	3 858.30 € TTC

Il présente également un devis de la même entreprise concernant le projet d'équipement d'un éclairage des vitraux de l'église :

Eclairage des vitraux

Chœur	3 365.00 € HT	4 024.54 € TTC
Chapelle	1 690.00 € HT	2 021.24 € TTC
Transept	2 020.00 € HT	2 415.92 € TTC
Façade ouest	1 780.00 € HT	2 128.88 € TTC
divers	1 170.00 € HT	1 399.32 € TTC
Sous total 3	10 025.00 € HT	11 989.90 € TTC

Total général 1+2+3	14 645.00 € HT	17 515.42 € TTC
----------------------------	-----------------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande une consultation d'au moins deux entreprises supplémentaires : Ets PROUTEAU de LUSIGNAN, et Ets MIMAULT de ROUILLE.

N°2012 - 2 – Eglise

Travaux de conservation, de mises aux normes et d'équipement - Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des estimations concernant les travaux de conservation des toitures et de mises aux normes électriques et de sécurité de l'église. Il rappelle également le projet d'éclairage des vitraux :

Description toitures ardoise	Estimatif	
Réfection d'un secteur de couverture de la partie basse de la nef à la rencontre avec le transept droit	877.91 € HT	1 049.98 € TTC
Réfection des versants nord de la nef et des ouvrages attenants en ardoises d'Angers		
Partie supérieure	14 782.59 € HT	17 679.98 € TTC
Partie inférieure	12 373.90 € HT	14 799.18 € TTC
Réfection des versants nord de la nef et des ouvrages attenants		
Reprise de crépis	1 330.63 € HT	1 591.43 € TTC
Sous total	29 365.03 € HT	35 120.57 € TTC

Description mises aux normes électriques et sécurité	Estimatif	
Equipement d'un éclairage de sécurité	3 226.00 € HT	3 858.30 € TTC
Remise en conformité de l'installation électrique	1 394.00 € HT	1 667.22 € TTC
Sous total	4 620.00 € HT	5 525.52 € TTC

Descriptions éclairage vitraux	Estimatif	
Dispositif d'éclairage des vitraux	10 025.00 € HT	11 989.90 € TTC
Sous total	10 025.00 € HT	11 989.90 € TTC

Récapitulatif	44 010.03 € HT	52 635.99 € TTC
----------------------	-----------------------	------------------------

Le plan de financement pourrait être établi de la manière suivante :

Montant estimatif des travaux	44 010.03 € HT	52 635.99 € TTC
Subvention de la DRAC 35% du HT		15 403.51 €
Subvention du Département 25% du HT		11 002.51 €
Subvention de la Région 20% du HT		8 802.01 €
Récupération FCTVA 15.482% du TTC		8 149.11 €
autofinancement		9 278.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme sa volonté d'effectuer les travaux de restauration de l'église (suivant le détail ci-dessus) pour un montant de 44 010.03 € HT, soit 52 635.99 € TTC,

- prend l'engagement d'inscrire à son budget 2012 la somme de 52 635.99 € TTC,
- sollicite l'aide de l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication,
- sollicite l'aide du Département au titre des monuments historiques (restauration d'édifices communaux classés),
- sollicite la Région Poitou-Charentes au titre du FRIL
- précise que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune de JAZENEUIL et que les travaux n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°2012 - 3 – Enfouissement des réseaux électriques, des réseaux de télécommunications et d'éclairage public

Programmation FACE C 2013 – rue Mélusine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de SOREGIES concernant la programmation au FACE C du projet d'enfouissement des réseaux électriques, des réseaux de télécommunications et d'éclairage public « rue Mélusine » comprenant la rue Mélusine, et les antennes du haut de la rue Saint Nicolas et de la rue de l'Atlantique à hauteur du Pinacle.

Le projet pourrait bénéficier du programme FACE C 2013.

Trois parties distinctes composent ce projet.

1. L'enfouissement du réseau électrique

Le montant des travaux est estimé à 85 000 € HT entièrement subventionné par le SIEEDV et le FACE.

2. L'enfouissement du réseau d'éclairage public

Le montant des travaux est estimé à 32 000 € HT. Le montant peut varier en fonction du type de matériel choisi par la Commune.

3. L'enfouissement du réseau téléphonique

Le montant des travaux est estimé à 29 000 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte que les travaux ne pourraient pas commencer avant le mois de novembre 2012 pour se terminer au mois de février 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le principe de la programmation « rue Mélusine » au FACE C 2013 et s'engage à réaliser en parallèle de l'enfouissement des réseaux électriques, les réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

N°2012 - 4 – Sécurisation des voies routières et piétonnes

Programmation 2012

Monsieur le Maire rappelle la programmation FACE C 2013 d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public, et téléphoniques de la « rue Mélusine », les travaux ne pouvant commencer qu'en novembre 2012 pour se terminer qu'en février 2013.

Il rappelle également que le Conseil Municipal avait retenu la programmation des travaux de sécurisation de la rue Mélusine pour 2012, ce qui est compromis, ces travaux ne pouvant être entrepris avant la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public, et téléphoniques.

Il soumet au Conseil Municipal deux propositions différentes :

1. réalisation des travaux d'enfouissement en fin d'année 2012 suivie des travaux de sécurisation de la rue Mélusine en début d'année 2013, et réalisation des travaux de sécurisation de la rue Saint Jean Baptiste au 2^{ème} semestre 2013.
2. réalisation des travaux de sécurisation de la rue Saint Jean Baptiste au 2^{ème} semestre 2012, suivie de la réalisation des travaux d'enfouissement jusqu'en février 2013, puis réalisation des travaux de sécurisation de la rue Mélusine au 2^{ème} semestre 2013.

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions ci-dessus :

- proposition 1 : 5 voix pour
- proposition 2 : 7 voix pour

La proposition 2 (réalisation des travaux de sécurisation de la rue Saint Jean Baptiste au 2^{ème} semestre 2012, des travaux d'enfouissement jusqu'en février 2013, suivis des travaux de sécurisation de la rue Mélusine) est donc retenue par le Conseil Municipal.

N°2012 - 5 – Sécurisation des voies routières et piétonnes

Programmation 2012 – Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que le projet de sécurisation de la rue Mélusine prévu initialement pour 2012 devra être différé en raison des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur cette même voie en début d'année 2013.

Conformément à la décision du Conseil Municipal, il est proposé de réaliser en 2012 la tranche conditionnelle 1 « rue Saint Jean Baptiste » ainsi que le parking de la salle des fêtes et la sécurisation de l'escalier du stade.

Il rappelle au Conseil Municipal le détail des marchés de travaux passés avec les entreprises suivantes :

Programmation 2012	Tranche conditionnelle 1 Rue Saint Jean Baptiste	
	HT	TTC
VRD - CTPA	129 535.83 €	154 924.85 €
Espaces verts - CHAMBEAU	1 596.60 €	1 909.53 €

Total	131 132.43 €	156 834.38 €
-------	--------------	---------------------

L'estimatif du montant global des travaux serait le suivant :

Récapitulatif	Montant HT	Montant TTC
Montant des travaux (TC.1 rue St Jean Baptiste)	131 132.42 €	156 834.38 €
Sécurisation de l'escalier du stade	1 342.00 €	1 605.03 €
Parking salle des fêtes	20 369.60 €	24 362.04 €
Honoraires (6.48% + 0.9% OPC)	9 677.58 €	11 574.38 €
Actualisation CCAP	10 000.00 €	11 960.00 €
Montant total de la programmation 2012	172 521.60 €	206 335.83 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de déposer des demandes de subventions sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR 2012
- un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire.
- la Région au titre du FRIL 2012
- le Département au titre du PADC 2012

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2012	172 521.60 €
Montant total TTC de la programmation 2012	206 335.83 €
DETR 33% du HT	56 932.13 €
Région FRIL	50 000.00 €
Département PADC 25% du HT	43 130.40 €
Dotation Action Parlementaire	5 000.00 €
Récupération du FCTVA 15.482% du TTC	31 944.91 €
<i>Autofinancement communal minimum 20% du HT</i>	<i>34 504.32 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la **tranche conditionnelle n°1 (rue Saint Jean Baptiste)** :

- approuve la programmation 2012 ci-dessus des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des voies routières et piétonnes du Bourg pour un montant total de **172 521.60 € HT**, soit **206 335.83 € TTC**,
- sollicite les subventions suivantes :
 - ☞ une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
 - ☞ une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la Dotation d'Action Parlementaire,
 - ☞ une subvention de la Région Poitou-Charentes au titre du FRIL,

☞ une subvention du Département de la Vienne au titre du PADC.

N°2012 - 6 – Chaufferie bois

Répartition financière

Monsieur le Maire communique la répartition financière qui a été appliquée en fin d'exercice 2011 relative à la distribution d'énergie tant pour les bâtiments communaux que pour les bâtiments scolaires de compétences intercommunales.

Ont ainsi été facturés par le budget « Chaufferie bois » :

- à la Commune de JAZENEUIL : 2 368.12 €
- à la Communauté de Communes du Pays Mélusin : 4 295.82 €

Cette facturation transitoire a été réalisée dans l'attente de la répartition définitive qui sera réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables qui a mené l'étude initiale de cet équipement.

N°2012 - 7 – Réseau secondaire

Estimatifs – Demandes de subventions

Monsieur Jérôme MÈMETEAU rappelle le projet de construction d'un réseau secondaire de chauffage pour les bâtiments non desservis actuellement (salle des fêtes, Foyer, Bibliothèque, salle du conseil).

Le montant estimatif des travaux est composé de la manière suivante :

Description	HT	TTC
Travaux	36 300.00 €	43 414.80 €
Honoraires CEBI	3 500.00 €	4 186.00 €
Bureau contrôle + SPS	3 500.00 €	4 186.00 €
Divers (parutions, frais,...)	6 700.00 €	8 013.20 €
Total	50 000.00 €	59 800.00 €

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant total HT des travaux	50 000.00 €
Montant total TTC des travaux	59 800.00 €
Département PADC 25% du HT	12 500.00 €
Région FEDER	à l'étude
Récupération du FCTVA	9 258.24 €
Autofinancement	38 041.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'estimatif des travaux de construction d'un réseau secondaire pour un montant total de **50 000.00 € HT**, soit **59 800.00 € TTC**,
- sollicite les subventions suivantes :
 - ☞ une subvention du Département de la Vienne au titre du PADC,
 - ☞ une subvention de la Région Poitou-Charentes.

N°2012 - 8 – Plan d'Occupation des Sols

Modification simplifiée n°1

Monsieur le Maire expose :

Vu l'erreur matérielle constatée sur les planches n°1 & 2 des servitudes du Plan d'Occupation des Sols de la commune de JAZENEUIL, le zonage d'une zone n'apparaît pas sur les planches précédemment citées.

Ces objets entrent dans le champ d'application de l'article R.123-20-1 du code de l'urbanisme. La loi n°2009-179 du 17/02/09 permet aujourd'hui d'engager, dans ce cas, une procédure de modification simplifiée sans enquête publique à la condition que le projet de modification et l'exposé des motifs aient été portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler des observations, pendant le délai d'un mois.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.123.19, R.123-20-1 et R.123-20-2,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 21 avril 1988, modifié le 15 décembre 2009,

Vu la délibération en date du 27 septembre 2010 décidant des modalités d'information du public pour la modification simplifiée n°1 du POS,

Vu l'avis publié le 27 septembre 2011 dans le journal « la Nouvelle République » et affiché en mairie le même jour, précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pouvait consulter le dossier,

Vu l'absence de remarques formulées par le public,

CONSIDERANT que le projet est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'approuver la modification simplifiée n°1 du POS tel qu'il est annexé à la présente,
- dit que conformément à l'article R 123-25 du code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- dit que le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

- dit que la présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications, et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visée ci-dessus.

N°2012 - 9 – Mise en valeur du patrimoine naturel

Appel à projet du Pays des 6 Vallées

Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente l'appel à projets de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel sur le Pays des Six Vallées.

En effet, dans le cadre du programme Leader du Pays des Six Vallées dont l'objectif est de valoriser l'environnement et les ressources touristiques du territoire, il est possible de solliciter des financements européens (fonds Feader) pour mener des actions visant à préserver et à valoriser le patrimoine naturel du territoire (espaces boisés, cours d'eau...).

Monsieur MÈMETEAU propose de présenter le projet d'étude et de réalisation de l'installation de médias pour une cinquantaine d'arbres des vergers de la Commune, établi par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de COUTIERES (79) :

Etude pour l'installation de médias dans les vergers				
Désignation	Unité	Qté	PUHT	Prix total HT
Borne en châtaignier rabotée chanfreinée, section carrée (120 x 120) x 900 mm (0.50 m hors sol)	Unité	50	13.00	650.00 €
Fixation des panneaux sur borne	Journée	1	240.00	240.00 €
Pose des bornes sur fixation	Unité	50	40.00	2 000.00 €
Contenu des médias (recherche documentaire sur fruitiers et anecdotes) et suivi de réalisation	Jour	2	500.00	1 000.00 €
Réalisation d'illustrations (par un prestataire)	Unité	6	70.00	420.00 €
Réalisation des plaques (par un prestataire)	Unité	50	78.00	3 900.00 €
Déplacements (1 aller retour – Coutières/Jazeneuil = 25 km)	Km	50	0.5	25.00 €
Déplacements (1 aller retour – Coutières/Jazeneuil = 25 km)	km	50	0.5	25.00 €
H.T.				8 260.00 €
T.V.A. 19.6%				1 618.96 €
T.T.C.				9 878.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (11 voix pour, 1 voix contre) :

- donne un avis favorable au projet du CPIE de COUTIERES (79) pour l'étude et la réalisation de médias pour les arbres des vergers communaux pour un montant de 8 260.00 € HT, soit 9 878.96 € TTC,
- charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Pays des Six Vallées.

N°2012 - 10 – Virement de crédits

Le Conseil Municipal entérine la décision de Monsieur le Maire de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget Lotissement Communal

- Virement de crédit n°1 au 66111

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
6611 (66) : intérêts des emprunts et dettes	-11 000.00		
66111 (66) : intérêts réglés à l'échéance	11 000.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	

Budget Chauffage automatique bois

- Virement de crédit n°1 au 6061

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
6061 (011) : fournitures non stockables	3 650.00		
60612 (011) : Energie - Electricité	-1 000.00		
60621 (011) : combustibles	-2 650.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	

- Virement de crédit n°2 au 131

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
		1312 (13) – 100 : Régions	103 329.00
		1313 (13) – 100 : Départements	25 000.00
		1322 (13) – 100 : Régions	-103 329.00
		1323 (13) – 100 : Départements	-25 000.00
Total dépenses		Total recettes	0.00

N°2012 - 11 – Inscriptions budgétaires

et autorisation de paiements de factures

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire sur le budget 2012 de la Commune les crédits nécessaires au paiement des factures ci-dessous pour lesquelles les acceptations de réalisation ont été actées, et autorise Monsieur le Maire à procéder à leurs mandatements en investissement :

Entreprises	N°facture	Descriptif	Montants des fact ures
SIAEPA LUSIGNAN	Bd 46 T 185	2 poteaux incendie	2 846,48 € TTC
NICOLET Groupe Etude NIORT (79)	Mémoire n°15	Honoraires Maîtrise d'œuvre sécurisation rue Vieux Château	2 656.53 € TTC
Ebénisterie Création LUSIGNAN	FACT 1978	Fabrication 18 bancs repliables	2 798.64 € TTC
GV'ELEC JAZENEUIL	FA00293	Pompe relèvement atelier communal	968.76 € TTC
KASO ANDERNOS (33)	en cours	Jeu extérieur enfants « train »	1 986.02 €TTC

N°2012 - 12 – SACEM

Protocole d'accord sur un forfait annuel des droits d'auteurs

L'Association des Maires de France et la SACEM ont conclu un accord proposant aux Communes de moins de 2000 habitants qui le souhaitent de souscrire à compter du 1^{er} janvier 2012, une formule forfaitaire annuelle leur permettant de s'acquitter des droits d'auteur pour un nombre limité de manifestations utilisant de la musique vivante et/ou enregistrée et de simplifier le régime de déclaration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la formule de base qui couvre deux événements annuels :

- une manifestation sans recette organisée lors de la fête de la Commune ou de la fête nationale (bal, spectacle, concert, repas en musique, ...), dès lors que le budget des dépenses est inférieur à 1 500 € TTC,
- et une manifestation avec fond sonore musical de type cérémonie annuelle des vœux, pot d'accueil, vernissage, exposition...

Le montant de ce forfait s'élève à 75 €.

N°2012 - 13 – Recensement de la population

Résultats

Monsieur le Maire communique les résultats du recensement de la population effectué en janvier février 2011 transmis par l'INSEE.

1. Population recensée en 2011 : 857

- dont : - ménages : 826
- communautés : 31
- personnes sans abri ou résident dans une habitation mobile terrestre : 0

2. Population municipale calculée au 1^{er} janvier 2009 : 812

- dont : - ménages : 782
- communautés : 30
- personnes sans abri ou résident dans une habitation mobile terrestre : 0
- marinières : 0

3. Population comptée à part 1^{er} janvier 2009 : 18

4. Population totale au 1^{er} janvier 2009 : 830

**N°2012 - 14 – Nuits Romanes
Programmation 2012**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations obtenues de la Région Poitou-Charentes quant à l'organisation d'une manifestation dans le cadre des « Nuits Romanes ».

La date du 12 juillet 2012 a été retenue. La programmation artistique pressentie comprendrait l'ensemble vocal et musical *Bartolo Clavéria Quartet* et une animation cirque avec l'association Chap' de Lune.

Le budget pourrait être le suivant :

- participation de la Région Poitou-Charentes : 7500 € pour la prestation artistique et technique
- participation de la Commune de JAZENEUIL à hauteur de 1000 € pour le temps convivial + 800 € en valorisation

Des devis sont attendus pour finaliser le projet.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la programmation et l'organisation d'une manifestation « Nuits Romanes » à JAZENEUIL le 12 juillet 2012.

N°2012 - 15 – Association Chap' de Lune

Le Maire fait savoir qu'il a accepté l'implantation du chapiteau de l'association Chap' de Lune sur le Pinnacle pour la période du 27 février au 4 mars 2012. Une représentation de cirque sera proposée au public le 2 mars 2012 à 18h00.

D'autre part, l'association est à la recherche d'une salle associative pour assurer toute la partie administrative liée à la pratique de leur activité.

Il est proposé de rationaliser l'espace des salles associatives situées à l'étage au dessus du dortoir et des sanitaires de la classe maternelle.

Préalablement, un minimum de travaux d'aménagement est à prévoir. Des devis seront demandés.

N°2012 - 16 – Monument aux Morts

Le lettrage des inscriptions du monument aux Morts nécessite une intervention de rénovation.

Le Conseil Municipal sollicite des devis pour redorer l'ensemble du lettrage auprès d'entreprises spécialisées.

N°2011 - 17 – Convention d'assistance informatique avec Vienne Services

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les projets de conventions avec Vienne Services :

- assistance à l'équipement informatique des collectivités (réf : EQUIP86116-12)
- assistance technique aux matériels informatiques et aux logiciels de gestion (réf : MEL86116-12)

Les présentes conventions sont prévues pour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, mais il pourra y mettre fin de façon anticipée dans le cadre de l'adoption du projet de repositionnement des activités de Vienne Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes des conventions ci-dessous et charge le Maire de la signer :

- assistance à l'équipement informatique des collectivités (réf : EQUIP86116-12)
- assistance technique aux matériels informatiques et aux logiciels de gestion (réf : MEL86116-12).

N°2012 - 18 – Plan de la Mimaudière

Terrassement pour plantation

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise LUSSON RICHARD de COULOMBIERS pour le terrassement d'une partie du Plan de la Mimaudière (emplacement de l'ancienne mare) pour permettre la plantation d'arbres prévue avec l'association Prom'haies : 1 640.00 € HT, soit 1 961.44 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2121 de l'opération « plantation de haies ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures.

Ont signé au registre :

Monsieur Bernard BEAUBEAU	Monsieur Jérôme MÊMETEAU	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Stéphane PIN	
Madame Annabelle BOUTIN	Madame Martine EBRAN PICHON absente	Mademoiselle Fabienne OLÉAC
Madame Estelle ROY	Monsieur Alain CLÉMENT	Monsieur Alain DELAVault
Monsieur Patrice OLIVIER	Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Daniel ROUSSEAU